

## **REGLEMENT des 24 H de CHAMPIGNEULLES**

### **Article 1 - LA COURSE**

Epreuve de 24h à allure libre organisée par l'association "Courir En Lorraine".

**Départ le samedi 9 juin 2018 à 11H00 et arrivée le 10 juin 2018 à 11H00.**

LIEU : Parc du château - Champigneulles 54250.

LE CIRCUIT : une boucle de 1260 m qui a été **mesurée et homologuée**.

La demande de Label Régional sera effectué en décembre !

Le parcours sera entièrement éclairé la nuit. Course à allure libre en individuel ou en équipe (relais de 3 à 6 coureurs maximum H – F ou mixte)

Marche athlétique avec juges marche.

**Les bâtons de marche nordique ne sont pas autorisés sur le parcours.**

COUREURS – 170 inscrits.

EQUIPES - 40 équipes inscrites

MARCHEURS- 30 premiers inscrits.

### **Article 2 – INSCRIPTION ATTENTION de bien lire!!**

**Il a été décidé, de donner priorité aux coureurs nous ayant accordé leur confiance lors de la première édition. Du 1er janvier au 31 janvier. Ceux-ci pourront s'inscrire à l'aide du bulletin d'inscription par téléchargement. A partir du 01 février, les inscriptions seront ouvertes à tous. Les coureurs de 2016 (liste des inscrits) n'ayant pas donné suite, verront leur nom remplacé sur la liste des engagés et remplacé par un nouveau candidat. Les nouvelles candidatures reçues avant début février seront automatiquement retournées à l'expéditeur. Pour les équipes, merci d'envoyer des dossiers complets.**

Paiement par chèque ou par paiement sécurisé. Les frais bancaires sont pris en charge par notre association. Aucune inscription ne sera prise ni sur place, ni par téléphone.

CATEGORIES : Uniquement réservé aux catégories Espoirs, Seniors et Masters (Masculin et Féminin) pour : Licencié : FFA, FFTRI, FSGT Athlétisme, FSCF Athlétisme, UFOLEP Athlétisme avec licence en cours de validité. Les autres licences ne peuvent plus être acceptées.

**Non licencié** : Un certificat médical. Suite à la circulaire n°13 du 21 avril 2008, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an à la date de la course. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

### **TARIFS :**

Individuel- coureur et marcheur

Avant le 01 avril 2018 : 45 €

du 02 avril au 9 mai 2018 : 55€

Par équipe de trois à six coureurs Maximum:

Avant le 01 avril 2018 : 30 €par coureur

Du 02 avril au 09 mai 2018 : 40 €par coureur

**Attention. Les équipes, un bulletin d'inscription par coureur. Ne pas oublier la taille maillot.**

Clôture des inscriptions : 09 mai 2018

Les frais couvrants

Dossard personnalisé avec puce- Maillot des 24h à tous les participants- Chronométrage électronique-( retransmission live internet + messages envoyés sur la course retransmis aux coureurs-Assistance médicale- Ravitaillements- Lots récompenses- Animations- Assurance,,ect

Toute inscription sera considérée comme incomplète, si elle ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes, et ne sera pas prise en compte :

- Le bulletin d'engagement officiel dûment complété (6 bulletins pour les équipes de 6 coureurs).
- Le ou les certificats médicaux ou copies de votre ou des licences sportives en cours de validité.
- Le paiement des droits d'engagement par chèque à l'ordre de "**Courir En Lorraine**" ou , par paiement sécurisé par le lien .
- L'inscription prendra effet à la date de la réception de tous les éléments du dossier.
- Les inscriptions sont à renvoyer avant le 09 mai 2018, date de clôture des inscriptions, par courrier adressé à :
- **COURIR EN LORRAINE - BP 80001 - 54250 CHAMPIGNEULLES** les chèques doivent être à l'ordre de " courir en lorraine.

### **Article 3 - ANNULATION D'ENGAGEMENT**

- Tout engagement est personnel, ferme et définitif et afin d'éviter toute contestation, les demandes d'annulation d'engagement devront être exprimées avant le 09 mai 2018 (date de clôture des inscriptions) par courrier recommandé en justifiant explicitement un cas de force majeure. Passé cette date, plus aucune demande ne sera prise en considération.
- **Le directeur de course ne plaisantera pas avec les dossards refilés aux copains disqualification sur-le-champs. TOUT ANNULATION OU ARRANGEMENT AVEC UN AUTRE COUREUR DOIT PASSER PAR L'ORGANISATION.**

### **Article 4 – ASSURANCE**

- La responsabilité civile des organisateurs est couverte par une police d'assurances en conformité avec la charte des courses hors stade + une assurance événementielle. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance individuelle accident liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Le vol de vêtements ou autres effets personnels ne seront pas pris en charge par l'Organisation.

### **Article 5 – DOSSARDS**

- Les dossards seront à retirer au départ le Samedi 09 juin 2018 de 8h00 à 10h30.
- Le port du dossard sera obligatoire sur la poitrine, non plié durant toute l'épreuve.
- Pour **les équipes RELAIS**, elles auront une ceinture avec le dossard qui servira de relais. Les dossards ne seront délivrés que si le dossier d'inscription est complet.

Les relais sont libres et le temps des relais aussi. Pas de zone relais. Si une équipe désire s'isoler dans le parc le relais peut se faire à cet endroit.

## **Article 55 – Les Marcheurs.**

Aucun membre de l'organisation, n'est assermenté pour juger les marcheurs. Nous allons faire le nécessaire de manière à trouver une équipe de juges pour le début des inscriptions. Le règlement marche sera le règlement que vous connaissez tous, et vous serez sous la responsabilité de ces juges, le directeur de course n'interviendra en aucun cas et donnera plein pouvoir au responsable des juges marche.

## **Article 6 - POINTAGE / CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur agréé utilisant un système de chronométrage électronique. Tous les individuels se verront remettre un dossard avec puce électronique qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Pour les équipes, un dossard par équipe qui servira de relais. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée. Si c'est un concurrent d'une équipe c'est l'équipe qui sera déclassée.

## **Article 7 – CLASSEMENT**

Un classement scratch et par catégories (M et F) ainsi que par équipe sera déterminé chronologiquement par le nombre de kilomètres parcourus par chaque concurrent ou équipe lors de la durée de l'épreuve. Un classement catégorie "marche" sera établi (M et F). Le déroulement de l'épreuve et le classement, seront en direct et renseigné sur le site Internet+ Cam live sur ce site .

## **Article 8 – RECOMPENSE Individuel :**

Une coupe (ou Trophée) aux 3 premiers(e)s de chaque catégorie – Senior, V1, V2, V3, V4 (H et F).  
Un souvenir à chaque participant.  
Relais par équipe : - Une coupe (ou Trophée) aux premières équipes féminine, masculine et mixte. -  
Marcheurs : - Une coupe (ou Trophée) aux 3 premiers du classement marcheur (H et F) et des lots aux différents concurrents. - Nombre de concurrents pour la marche limité à 30.

## **Article 9 – ALIMENTATION**

Un ravitaillement adapté à l'épreuve sera proposé uniquement aux athlètes pendant toute la durée de la course par l'organisation. Ce ravitaillement, sera composé de produits sucrés, salés, liquides, solides, chauds et froids. Ne vous inquiétez pas comme en 2016, tout sera présent et en quantité. Petit déjeuner complet (café, thé, sucre, confiture, miel ... etc.) + croissants à partir de 6h00. Samedi soir à partir de 18h repas chaud + soupe, ceci toute la nuit à volonté. Des tables seront aussi mises en place pour les ravitaillements personnels.

## **Article 9 bis – PARKING ET COUCHAGE + DOUCHE**

Les concurrents désirant stationner leur véhicule au cœur de la course ne pourront ressortir qu'à la fin de l'épreuve. - Le samedi matin à 10h30 ( heure du briefing) l'accès au parc sera fermé aux véhicules et ceci jusqu'à la fin de l'épreuve, sauf si abandon pendant l'épreuve nous ferons ressortir le véhicule du concurrent.

Un endroit sera à la disposition des coureurs et accompagnateurs pendant l'épreuve, prévoir votre couchage, sac, couverture, matelas pneumatique ....etc. Les petites tentes personnelles sont autorisées sur une pelouse ! - Des toilettes et des douches seront en place sur la course .

Hébergement la veille de la course L'organisation pourra orienter le choix des participants vers des hôtels à proximité. De plus, un de nos partenaires fera un tarif réduit pour la nuit de vendredi à samedi (nous contacter par email).

### **Article 10 - DEROULEMENT DE LA COURSE**

- Les accompagnateurs à pied ou à vélo sont strictement interdits sur le circuit, et ce pendant toute la durée de l'épreuve. - Les bâtons de marche sont interdits sur le parcours.

- Mesurage du dernier tour : une minute avant la fin de l'épreuve (à 10h59), un signal sonore sera envoyé pour avertir qu'il vous restera une minute d'épreuve. A 11h00 pile, un deuxième signal sonore vous avertira de la fin de l'épreuve. Vous devrez alors déposer un galet avec votre n de dossard sur place, le mesureur passera prendre les relevés des derniers mètres que vous aurez effectués par rapport à la ligne d'arrivée. Des bénévoles placés tout au long du circuit vérifieront la bonne marche de la course. Pour les participants absents du parcours lors de ce relevé, la distance du dernier passage effectué sous le portique de chronométrage sera prise en compte pour effectuer leur classement final.

### **Article 11 – LITIGES**

En cas de litige, seul le président de COURIR EN LORRAINE réglera les problèmes éventuels. Un jury officiel veille au bon déroulement de l'épreuve.

La mise hors course d'un coureur peut être prononcée en cas de non-respect du règlement, en cas de comportement non sportif ou dangereux pour les autres coureurs. L'avis du comité d'organisation est souverain. De même, la mise hors course peut être prononcée par l'organisation si l'état de santé du coureur lui paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

### **Article 12 - ANNULATION D'EPREUVE**

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue. Si l'épreuve devait être annulée avant la course par l'organisation pour une autre raison, les participants seraient bien sûr remboursés intégralement.

### **Article 13 - UTILISATION D'IMAGE**

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'association "COURIR EN LORRAINE" (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. CNIL : Conformément à la loi dite « Informatique et Liberté » du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse.

### **Article 14 – ACCEPTATION**

Chaque concurrent inscrit et participant à l'épreuve des "24h00 de CHAMPIGNEULLES", déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

**MEDICAL :**

Une équipe médicale, masseurs kinésithérapeutes, ostéopathe seront présents sur place pendant toute la durée de l'épreuve.